

[Création d'une prime à l'embauche de 4 000 euros pour dynamiser le recrutement des travailleurs handicapés](#) [1]

Dans le cadre du plan « France Relance », le gouvernement a mis en place une aide à l'embauche afin de favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap. Cette aide financière d'un montant maximal de 4000 € est attribuée aux entreprises et aux associations, quelles que soient leur taille et leurs structures, qui embauchent entre le 1^{er} septembre 2020 et le 28 février 2021 un salarié travailleur handicapé, en CDI ou CDD d'au moins 3 mois, et rémunéré jusqu'à 2 fois le Smic.

[En savoir plus \(Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées\)](#) [2]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/cr%C3%A9ation-d%E2%80%99une-prime-%C3%A0-l%E2%80%99embauche-de-4-000-euros-pour-dynamiser-le-recrutement-des>

[2] <https://handicap.gouv.fr/presse/communiqués-de-presse/article/creation-d-une-prime-a-l-embauche-de-4-000-euros-pour-dynamiser-le-recrutement>